

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2302

Edition du
19 octobre 2020

DANS CE NUMÉRO

La double irresponsabilité des référendaires contre la loi CO₂ (Jean-Daniel Delley)

Une loi menacée par deux groupes référendaires aux antipodes, mais qui risquent de freiner la politique climatique

Coop: recette de démocratie grignotée (1/2) (Wolf Linder)

Le Groupe Coop Société coopérative a brutalement mis fin à l'espoir d'élections ouvertes dans les conseils régionaux

Deux projets pour inciter à la mobilité multimodale (Michel Rey)

La Confédération et les communes ambitionnent de résoudre les embouteillages à l'entrée des villes et de favoriser le transport combiné

Les mauvais contes/comptes du Conseil d'État genevois (Jean-Marie Delley)

À Genève, l'exécutif cantonal prend des mesures d'économie qui ne sont pas la panacée

Espresso

Les brèves de DP

La double irresponsabilité des référendaires contre la loi CO₂

Une loi menacée par deux groupes référendaires aux antipodes, mais qui risquent de freiner la politique climatique

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37601>

Deux référendums menacent la nouvelle loi sur le CO₂. Le premier émane d'un [comité](#) dit de l'économie qui réunit les vendeurs de pétrole, les importateurs de voitures, les transports routiers et l'aviation ainsi que l'industrie du bâtiment notamment. Le second est lancé par une [fraction des grévistes pour le climat](#) et l'extrême gauche.

Profiter encore

On comprend le souci des premiers puisque la loi va restreindre leurs activités. Mais ils préfèrent distiller des arguments relevant de la défense de l'intérêt général. Les nouvelles taxes vont peser sur le budget des ménages; la loi est inefficace puisque la Suisse ne produit qu'une infime proportion des émissions mondiales de CO₂; par ailleurs, la Suisse se révèle exemplaire en la matière puisqu'elle a déjà sérieusement limité ses propres émissions.

On connaît bien cette stratégie consistant à minimiser sa responsabilité et à attendre des autres qu'il fasse leur part. Alors même que la lutte contre le réchauffement climatique exige une riposte générale et que l'abandon des énergies fossiles paraît inéluctable pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Mais ces acteurs préfèrent jouer la montre et tirer profit de leurs activités le plus longtemps possible plutôt que de se préparer à cette transition. Une attitude irresponsable, y compris d'un point de vue économique: plus les mesures de réduction des émissions tarderont, plus le coût de leur mise en œuvre augmentera.

Erreur de gauche

À première vue, les intentions des seconds paraissent peu compréhensibles. Certes le projet de loi est loin d'être parfait et ne permettra pas d'atteindre la neutralité carbone en 2050, pas

plus que la réduction de moitié des émissions de CO₂ en 2030. Il ne règle pas le problème des flux financiers qui contrecarrent ces objectifs. Il ne s'agit que d'un premier pas qui devra être suivi par d'autres, comme l'ont déclaré à gauche les partisans de ce texte.

Si la loi échoue en votation référendaire, le rapport de force politique ne permettra pas à une nouvelle version plus efficace de voir le jour. Au contraire, les milieux économiques et l'UDC capitaliseront sur cet échec pour affaiblir encore la politique climatique. Plusieurs commentateurs ont tenté d'expliquer ce scénario aux grévistes pour le climat.

Mais faut-il vraiment faire comprendre à ces opposants qu'ils se fourvoient ? Certes on peut prêter à certains d'entre eux une naïveté et un idéalisme qui occultent l'impasse où les conduit le référendum. D'autres, par contre, savent pertinemment que ce référendum ne peut qu'affaiblir la politique climatique. D'ailleurs qui sont-ils, ces opposants ?

Les sections romandes de la grève pour le climat dont on ne sait comment leur décision fut prise. Et surtout le mouvement SolidaritéS. Dès avant le lancement du référendum par les dissidents grévistes, ce parti d'extrême gauche annonçait sa détermination à combattre la loi CO₂ à l'instar de la conseillère nationale genevoise Stéfanie Prezioso, seule parlementaire de gauche à s'être opposée à ce texte.

L'extrême gauche, lorsqu'elle n'est pas occupée à s'entre-déchirer, veille à soigner son statut de seule force véritablement progressiste, loin des compromis vulgaires. Foin des petits pas, seul le grand bond en avant la préoccupe, quels que soient les dommages ainsi provoqués.

Ces dommages, quels sont-ils ? Si une majorité populaire rejette le projet de loi, la politique

climatique attendra au mieux encore deux ou trois ans pour voir s'imposer une législation plus timide encore, quand bien même [l'élue de SolidaritéS](#) croit la population «*prête à suivre*

une voie plus ambitieuse». Et le mouvement de la grève pour le climat qui a vu se mobiliser des milliers de jeunes et moins jeunes et a poussé le parlement à enfin légiférer, ressortira affaibli de ses divisions et verra sa crédibilité entamée.

Coop: recette de démocratie grignotée (1/2)

Le Groupe Coop Société coopérative a brutalement mis fin à l'espoir d'élections ouvertes dans les conseils régionaux

Wolf Linder - 18 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37620>

L'affaire n'a pas fait les gros titres de la presse: un groupe de jeunes consommateurs alémaniques a tenté de participer aux élections des quelque 600 membres des conseils constitués dans chacune des six régions composant le Groupe Coop Société coopérative.

Prévues par le mode de [gouvernement de l'entreprise](#), ces élections quadriennales permettent traditionnellement à la direction du Groupe de mettre en place tacitement des conseils composés de personnes de confiance.

Changement et propositions ciblées

Pour contrer ce processus trop bien rodé, des jeunes consommateurs alémaniques ont créé une association à laquelle ils ont donné un nom en forme de jeu de mots: «[detailwandel.ch](#)», combinaison des termes commerce de détail (*Detailhandel*) et changement (*Wandel*).

Le but de l'opération était d'obtenir qu'en 2021 les sociétaires – soit les deux millions et demi de personnes recevant l'une des trois éditions de l'hebdomadaire *Coop* – puissent élire démocratiquement leurs représentants, au nombre de 30 à 120 par région, dans les six conseils régionaux.

L'association ne voulait pas seulement présenter des noms, mais aussi un [programme](#) comprenant quatre groupes de propositions ciblées et significatives: une stratégie cohérente pour le

climat, de meilleures conditions de travail pour le personnel et des prix équitables pour les producteurs ainsi que pour les consommateurs.

À titre d'exemple, voici les quatre objectifs précis composant la stratégie préconisée pour le climat, concernant les produits et articles mis en vente par Coop dans ses magasins ou en ligne:

- Dans le délai d'un an, tous les emballages de produits alimentaires mis en vente donnent les indications suivantes: équivalent CO₂, consommation d'eau, bien-être des animaux et utilisation du sol. La société [Eaternity](#) est en mesure d'établir et de vérifier de telles données.

- Le 10 % de tout secteur des rayons d'alimentation qui présente dans l'année les moins bonnes performances en matière d'information est retiré de l'assortiment.

- D'ici 2022, Coop garantit la possibilité pour les acheteurs de trouver dans tous les rayons des produits et articles respectant la neutralité carbone.

- D'ici 2030, la quasi-totalité de l'assortiment de produits et articles mis en vente par Coop est conforme aux exigences de neutralité carbone.

Les freins d'une présidence fermement campée

Mais les prochaines élections ne seront pas davantage ouvertes que les précédentes. Fermement présidé par Hansueli Loosli, le Conseil d'administration du Groupe Coop, dont l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard est membre depuis mars 2019, a tout récemment modifié les règles du jeu.

Selon le [nouveau règlement](#) daté du 23 septembre dernier, le nombre de signatures exigées à l'appui d'une candidature a été triplé et le temps de leur récolte réduit de 30 à 15 jours. Par ces [mesures prises à la hussarde](#), la direction de Coop a tout simplement empêché l'organisation d'élections ouvertes dans les six conseils régionaux, dont un pour la Suisse romande.

Le conseil d'administration a-t-il eu conscience de ce qu'il faisait en prenant de telles mesures? D'abord, il a trahi l'idée de base de la société coopérative: cette forme de société, selon l'[article 828 du Code des obligations](#), n'a pas pour objectif premier de réaliser un bénéfice, mais «*poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres*».

Dans les sociétés anonymes, c'est la part du capital social détenue qui détermine le poids respectif des actionnaires. Dans les sociétés coopératives, chaque voix compte également au moment de prendre les options décisives pour l'avenir de la société.

Les coopératives ainsi «*démocratisées*» préviennent donc des profits exorbitants au bénéfice de telle ou telle personne et s'interdisent tant la spéculation sur leurs titres en bourse que la vente de l'entreprise à l'étranger. Elles se dédient à la défense responsable des intérêts à long terme de leurs membres, comme le montrent les nombreuses coopératives d'habitation actives en Suisse, dans les grandes villes en particulier.

Évolution fatale

Bien sûr, les très grandes coopératives, telles Coop, Migros ou la [Mobilière assurances](#), ont un problème commun, celui de leur dimension. La complexité de leur organisation s'avère pratiquement incompatible avec la participation active de leurs membres individuels.

Contrairement au système fédéraliste, les coopératives géantes ne parviennent pas à instituer une participation effective sur différents niveaux - telle que pratiquée par les communes, les cantons et la Confédération. Elles organisent des élections non combattues, d'où résulte la domination des chefs de l'entreprise qui s'accommodent évidemment de la présence de béni-oui-oui complaisants. Il en résulte aussi des sociétés coopératives gérées par une autocratie analogue à celle qui gouverne les sociétés anonymes. Une erreur fatale, sur laquelle nous reviendrons dans un prochain article.

Déjà vu, déjà vécu, l'expérience M-Renouveau – M-Frühling

Le blocage de toute initiative tendant à rendre plus efficace la participation des sociétaires aux affaires de leur coopérative fait aussi partie de l'histoire de Migros. Constituée en 1979, l'association M-Renouveau s'est donné trois buts: démocratiser la Migros, la décentraliser et lui prescrire une politique d'entreprise responsable, vis-à-vis de l'environnement et des pays en voie de développement.

L'inspirateur de M-Frühling était Hans A. Pestalozzi, ancien directeur du Gottlieb-Duttweiler Institut, le think tank de Migros, licencié pour cause de critique croissante à l'égard de son employeur. Dans son manifeste, M-Renouveau contestait l'expansion du réseau de vente à coup de grands centres commerciaux, la situation de dépendance imposée aux paysans et à nombre d'autres fournisseurs, la pression exercée en faveur d'une industrialisation accrue de l'agriculture ainsi que l'importation de fruits exotiques.

Au terme d'une campagne animée à l'échelle nationale, M-Renouveau obtenait 20 % des voix, mais zéro siège à l'élection de 1980. Comme Coop vient de le faire, Migros avait modifié les règles du jeu de la démocratie interne. Elle a d'abord tenté sans succès d'empêcher la validation des signatures recueillies en 1979. En 1983, elle a mis en place le système qui assure la tenue d'élections tacites au niveau régional où elles existent encore. L'association M-Frühling a

été dissoute au milieu des années nonante.

Sources: [Alternatives Experiment mit der Migros](#) et [Frühlingsputsch im Migrosland](#)

Article traduit et adapté par DP d'après l'original allemand, publié le 17 octobre 2020 dans [Infosperber](#).

Deux projets pour inciter à la mobilité multimodale

La Confédération et les communes ambitionnent de résoudre les embouteillages à l'entrée des villes et de favoriser le transport combiné

Michel Rey - 16 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37614>

La Confédération projette de créer une [infrastructure](#) publique chargée de recueillir et de partager les données concernant la mobilité. Et l'Union des villes suisses (UVS) envisage le lancement d'un [programme d'action](#) pour favoriser la création d'interfaces de mobilité multimodale. Explication.

Une infrastructure de données sur la mobilité

Le Conseil fédéral souhaite que les différents modes de transports puissent être combinés plus simplement. Actuellement, la commande de billets pour les transports collectifs s'effectue via plusieurs modalités et applications.

La complexité des offres et le manque de transparence des tarifs figurent parmi les obstacles à l'utilisation des transports publics les plus souvent évoqués. Cette simplification de la commande de billets devrait encourager l'accès de nouveaux usagers aux transports publics, notamment des automobilistes.

Avec un seul *clic*, l'utilisateur achètera des prestations sur mesure incluant plusieurs moyens de transport. Pour un tracé déterminé, il pourra comparer facilement des déplacements

combinant le train ou le bus, le tram, des véhicules partagés (*mobility car*) ainsi que le vélo et même la trottinette.

Les organismes de mobilité, hors transports publics, auront la possibilité de vendre des billets. Ils payeront le prix demandé par les transports publics (CFF, CarPostal), mais pourront fixer eux-mêmes leur tarif.

Tous les prestataires de mobilité, tant publics que privés, devront améliorer l'accès aux données pertinentes et garantir leur partage. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

La proposition du gouvernement s'appuie sur les [résultats de la procédure de consultation](#) qui a révélé une large adhésion à l'idée voulant que «la Confédération soutienne la mise en place des infrastructures de données et de distribution» (pp.15-16).

Dès lors, il appartiendra au Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mettre en place, au sens d'un service public, une infrastructure nationale de données mobilitaires (NaDIM).

Celle-ci permettra de recueillir des données concernant la mobilité et de fixer les mesures à cet effet.

Selon le Conseil fédéral, le NaDIM sera une infrastructure «*indépendante, fiable, ouverte, non discriminatoire, transparente, sans but lucratif, de qualité élevée et techniquement flexible*». Sa mise en œuvre se fera progressivement.

Laisser sa voiture, prendre le train, descendre du tram...

Une plate-forme de mobilité multimodale est bien plus qu'un parking accolé à une gare, tel qu'on les connaît déjà. Ces «*park and ride*» existent avec des taux d'occupation variables selon leur localisation. Il semble que cette formule peine à convaincre de nouveaux automobilistes à utiliser les transports publics. Et son implantation n'est pas toujours pertinente. Il faut innover.

Annoncé par l'UVS, le programme est en cours d'élaboration et sera mené en partenariat avec la Confédération, la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement, de l'environnement, sans oublier l'Association des communes suisses.

Le programme d'action présenté par l'UVS s'inspire des [expériences menées aux Pays-Bas](#) où ces infrastructures sont plus que de simples parkings. Ce sont des lieux d'habitation, de travail et de détente, avec la réalisation d'un habitat adapté aux modes de transports existants.

Les interfaces de transports permettent de passer efficacement d'un mode de transport à un autre. Mais il sera possible d'y faire ses achats, de se restaurer et de se divertir. On pourra y laisser sa voiture et prendre le train, descendre du tram ou du bus pour poursuivre à vélo ou continuer à pied.

Toutes les enquêtes révèlent que les trajets directs en transports publics constituent un levier incitatif décisif pour leur utilisation. Les changements de mode de transports sont mal perçus, car compliqués et considéré comme une

perte de temps. Actuellement, la part du trafic combiné (voiture - transports publics - vélos) est inférieur à 3 %. Il y a donc des potentialités de développement à promouvoir.

Plus l'automobiliste se rapproche de son travail en ville, plus il rechigne à changer de modes de transport. Aussi le passage de la route au rail doit se faire si possible à un niveau précoce de la chaîne des transports, au plus tard en périphérie d'agglomération. La réalisation de ces infrastructures sera coordonnée avec la politique de stationnement des villes. Il ne faut pas augmenter le nombre des places de parc, mais bien plutôt les relocaliser.

Course d'obstacles

Pour l'UVS, il s'agit surtout d'anticiper des conflits dans l'espace urbain. L'utilisation de ce dernier est de plus en plus réduite au profit des transports collectifs et de la mobilité douce. Or des [projets d'investissements routiers](#) sont annoncés pour les routes nationales. Ils conduiront à accroître le volume des déplacements en voiture.

Un sondage mené par l'UVS révèle que les centres métropolitains comme Zurich et Bâle sont très intéressés par ce programme car ils s'inquiètent des extensions annoncées pour les routes à grand trafic. Les villes doivent chercher des solutions pour freiner le trafic attendu à leurs portes.

Des réticences se sont exprimées, notamment en Suisse romande par crainte que ces infrastructures ne génèrent une concurrence perverse pour les petits centres urbains déjà dotés de «*park and ride*».

Les initiatives de la Confédération et des communes favoriseront le transfert modal vers les transports collectifs. Mais elles mettront beaucoup de temps à se concrétiser. Créer la base légale du NaDIM va se heurter à une course d'obstacles. Quant aux interfaces, leur réalisation dépendra beaucoup de la collaboration entre tous les acteurs concernés.

On ajoutera que les prévisions de mobilité pour les années à venir pourraient être affectées par

les nouveaux comportements des pendulaires qui se déplacent en train. Avec le télétravail, on peut s'interroger par exemple sur leur intérêt à

souscrire à un abonnement : alors que l'attractivité de la voiture restera forte avec un nombre limité de déplacements hebdomadaires.

Les mauvais contes/comptes du Conseil d'État genevois

À Genève, l'exécutif cantonal prend des mesures d'économie qui ne sont pas la panacée

Jean-Marie Delley - 19 octobre 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/37635>

Genève s'apprête à faire face à un déficit abyssal en 2021. Pour le contrer, l'exécutif propose une réduction de 1 % du salaire des fonctionnaires pendant quatre ans, ainsi que d'autres mesures concernant la gestion des augmentations (annuités) et des cotisations au deuxième pilier.

Rappelons que ce déficit prévu résultera de l'impact économique du Covid, mais aussi, et principalement, de la réforme de l'imposition des entreprises et de la recapitalisation de la caisse de pension des fonctionnaires, deux projets validés par le peuple. L'économie obtenue par la baisse des salaires s'élèverait à une trentaine de millions de francs par an pour un déficit attendu de plus de 500 millions de francs en 2021.

Avec cette annonce, le Conseil d'État donne une fois de plus le sentiment de naviguer à vue. Souhaite-t-il apporter une réponse conjoncturelle post-Covid en demandant un effort de solidarité exceptionnel ou s'attaquer de façon structurelle au déficit chronique de l'État ?

S'il poursuit la première intention, l'exécutif agit de manière particulièrement maladroite en ciblant exclusivement les fonctionnaires dont certains, en particulier le personnel de santé, se sont investis corps et âme depuis ce printemps. C'est aussi oublier ceux qui ont profité de cette période et qui devraient également être mis à contribution.

Un impôt exceptionnel de solidarité sur les

revenus et la fortune ainsi que sur les bénéfices des entreprises permettrait de faire preuve de solidarité, et mieux encore en appliquant un barème progressif. Cela permettrait d'éviter d'ajouter à la crise sanitaire la crise sociale annoncée par des syndicats prompts au combat. Encore faudrait-il oser briser le tabou du «*moins d'impôt*» cher à la droite.

S'agissant du second objectif qui vise les économies structurelles, plutôt que de continuer d'appliquer de vieilles recettes linéaires, on préférerait voir le gouvernement oser enfin sérieusement entreprendre la réforme de l'organisation de l'État.

L'objectif doit être clairement annoncé et les errements du passé évités – on pense parmi tant d'autres au pathétique exemple de la gestion catastrophique du projet de réforme de la grille salariale (Score) qui aura coûté 1,8 million avant d'être abandonné.

Une nouvelle méthode est indispensable. Elle implique tous les partenaires, en particulier ceux qui sur le terrain connaissent le mieux les (dys)fonctionnements et sont les mieux à même de proposer des solutions innovantes.

S'ils demandaient un effort ponctuel à tous ceux qui peuvent le consentir et en annonçant sa volonté de réorganiser l'État pour qu'il réponde aux réalités et défis du XXI^e siècle, les contes du Conseil d'État seraient plus audibles et leurs comptes plus acceptables.

Expresso

Les brèves de DP

Slalom politique

Les organisations économiques et les partis bourgeois vont freiner la Politique agricole 22+ qui déplaît aux paysans. Ils ont déjà soutenu une augmentation du budget de l'agriculture alors qu'ils ne cessent de prôner une libéralisation du secteur.

En contrepartie, l'USP baisse le ton sur les accords de libre-échange qui vont notamment faciliter l'importation d'huile de palme, concurrente directe de l'huile de colza indigène. Et, elle s'associe à la campagne contre l'initiative *Multinationales responsables*, alors qu'habituellement elle ne prend pas position sur les objets qui ne la concernent pas directement. Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné. | *Jean-Daniel Delley, 14.10.2020*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La double irresponsabilité des référendaires contre la loi CO₂

<https://www.letemps.ch/suisse/comite-economique-contre-loi-co2-lance-tour-referendum>

<https://www.evenement.ch/articles/loi-sur-le-co2-des-grevistes-du-climat-lancent-le-referendum>

<https://www.24heures.ch/jespere-que-la-greve-du-climat-va-lancer-le-referendum-901485742575>

Coop: recette de démocratie grignotée (1/2)

https://www.coop.ch/content/dam/Medien/Medienmitteilung/2020/Coop-weiter-auf-Erfolgskurs/COOP_Pressedoku_BMK_2020_FR.PDF

<https://detailwandel.ch/>

<https://detailwandel.ch/ziele/>

<https://eaternity.org/about/>

https://www.coop.ch/content/dam/unternehmen/genossenschaft/PDF/coop_wahl_regionalrat-fr.pdf

<https://www.republik.ch/2020/10/05/wie-coop-mehr-mitsprache-fuer-konsumenten-verhinderte>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19110009/index.html#a828>

<https://www.mobiliere.ch/la-mobiliere/a-propos/rapport-annuel-2019/cooperative>

<https://www.nzz.ch/schweiz/alternatives-experiment-mit-der-migros-ld.1338204>

<https://www.woz.ch/-4157>

<https://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/Coop-Noch-ein-Stuck-weniger-Demokratie-bei-Coop>

Deux projets pour inciter à la mobilité multimodale

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/publications/communiques-de-presse.msg-id-79690.html>

https://skm-cvm.ch/cmsfiles/cvc_resume_webinar_1.pdf

<https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/61992.pdf>

https://skm-cvm.ch/cmsfiles/presentation_paul_chorus_1.pdf

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/themes/routes-nationales/developpement.html>

Les mauvais contes/comptes du Conseil d'État genevois

Expresso